



Renouvellement de titre de séjour

Par ClemenceZAK

Bonjour, mon mari a fait une demande de renouvellement de titre de séjour à la préfecture de Lille il y a un peu plus d'un an. Cette demande a débouché sur un refus implicite, nous avons ensuite fait des recours administratifs et avons obtenu des attestations de prolongations à renouveler tous les 2 mois.

Il y a 5 mois, sur ANEF on nous a demandé de compléter le dossier avec une transcription de mariage de moins de 3 mois. Sachant que nous sommes mariés en France nous n'avons pas besoin de justifier de ce document nous avons donc renvoyer notre acte de mariage rédigé en français.

Suite à cela, notre dossier a été clôturé pour dossier incomplet.

Mon mari a perdu son travail et n'avait plus le droit au chômage, il s'est retrouvé sans aucune ressource du jour au lendemain.

Nous avons pris un avocat pour faire un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille contre la décision du préfet du Nord.

Le préfet du Nord a demandé de rejeter cette requête au président du tribunal de Lille. Suite à cela l'avocat à rédiger un mémoire en réponse le 13 août 2025 qui n'a pas abouti à un retour pour le moment.

Nous avons actuellement déménager à Marseille. Est-il judicieux de faire une nouvelle demande de titre de séjour à la préfecture de Marseille en les informant de la situation concernant le recours à Lille pour justifier du hors-délai ? faut-il mettre dans le dossier les mémoires de défense et de réponse comme justificatifs ?

Merci d'avance pour votre temps et votre aide
Cordialement

Clémence